



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'HERAULT

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de L'HERAULT
organise en partenariat avec les Centres de Gestion de la CHARENTE, de la CHARENTE MARITIME, de
la CORREZE, du GARD, de la HAUTE GARONNE, de la GIRONDE, des LANDES, de la LOZERE,
des PYRENEES ORIENTALES, des DEUX SEVRES, du TARN et de la VIENNE

un concours externe sur titres avec épreuves

POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL dans la spécialité Urbanisme, Aménagement et Paysages

Ce concours est ouvert pour 38 postes

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS :

Par voie postale, télécopie, courriel ou au siège du Centre de Gestion de l'Hérault :
du mardi 16 mars 2010 au mercredi 14 avril 2010 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.
Pour toute demande d'envoi postal, joindre une enveloppe de format 16 X 23 affranchie au tarif en vigueur (plus de 20 grammes)

DATE LIMITE de DEPOT des DOSSIERS

le jeudi 22 avril 2010 à minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HERAULT
Parc d'Activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

☎ 04 67 04 38 80

Télécopie : 04 67 52 43 82

courriel : dossiers.concours@cdg34.fr

téléchargement ou préinscription : www.cdg34.fr

Date prévisionnelle de l'épreuve d'admissibilité : le mercredi 9 juin 2010

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ouvert aux candidats titulaires

- soit d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation,
- soit d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977,
- soit d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'Etat,
- soit d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités mentionnées à l'article 4 du présent décret et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.

Par dérogation les candidats en cours de formation durant les périodes d'inscription au présent concours pourront fournir leur diplôme au plus tard le 15 septembre 2010 et concourir, sous réserve de fournir au moment de leur inscription un certificat de scolarité ou une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'un cycle d'étude sanctionné par la délivrance d'un diplôme mentionné à ce même article

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault
Z.A.C. d'Alco – 254, rue Michel Teule – 34184 MONTPELLIER cedex 4
Téléphone : 04.67.04.38.80 – Télécopie : 04.67.52.43.82 – Courriel : cdg34@cdg34.fr